L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait donner avis [illegible] huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle-Orléans jusqu'à Plaquemine, et prendra du fret et des passagers pour la côte et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co,
No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—

POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR MATANZAS & LA HAVANE.

Le beau brick espagnol fin voilier, *Luisa*, capt. Delgado, ayant les deux tiers de son chargement prêts, partira sous peu. Pour le reste du fret, et passagers, s'adresser à
GARCIA, BUYO & Co.
13 nov rue St Louis, no. 34.

POUR LA MOBILE—(Par le fleuve.)

La goëlette paquebot CORA, capitaine Carstain, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Bienville, ou à TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No 12

POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

Les goëlettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goelette	FANNY,	capitaine	Andrew,	1er. décembre,
"	CORINE,	"	Crocker,	4 "
"	CORA,	"	Carstein,	8 "
"	SARAH,	"	Stark,	12 "
"	——,	"	——,	16 "

Les goëlettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, partira immédiatement. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à
Fk. PERRET & GALLY,
6 nov rue Toulouse, No. 59

POUR LE HAVRE.

Le navire MARENGO, capitaine Larkin, partira vers le 14 du courant. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
Fk. PERRET & GALLY,
6 nov No. 59, rue Toulouse

POUR BRAZORIA,
Colonie d'Austin (Texas.)

La goëlette, paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou
E. W. GREGORY,
5 nov 60, rue de Chartres.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira dans peu de jours. Pour passage et le reste du frêt, s'adresser à
GARCIA, BUYO & CO,
3 nov Rue Sta. Anne, No. 34.

POUR LE HAVRE.

Le brick PLEIADES, capitaine Robinson, (A No 1,) prendra un fret d'environ 200 balles de coton. S'adresser à
J. MAGER.

Pour la Havane ou pour Matanzas.

Le brick fin voilier PETRONILO, capitaine Ruiz, ayant une partie de son chargement partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
27 oct GARCIA, BUYO & Co.

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le mestico espagnol SANTIAGO, capitaine Ibern, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
24 oct J PRATS & FILS.

A VENDRE

Le brick EVELINE, du port de 164 tonneaux par régistre, construit depuis moins de deux ans, des meilleurs matériaux. On peut l'examiner au chantier de MM. Ruiz et Valette, en face de la ville. S'adresser à
21 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

A LOUER.—Une Maison agréable et commode, située rue Notre-Dame, seconde porte après l'encoignure de la rue des Magasins. S'adresser à
M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No. 86.

A LOUER.—Un superbe Magasin de 100 pieds quarrés, situé à l'encoignure des rues Notre-Dame et Magasins. S'adresser à
M. DEL ACEBO,
6 nov Rue St. Louis, No 86.

A LOUER—Deux grandes chambres, convenables pour des bureaux, No. 17, rue Carondelet, deux portes en deça de la rue du Canal. S'adresser au No. 45, rue de la Douane. 4 nov

A LOUER,

Un vaste bureau, situé à l'encoignure des rues Canal et Dauphine. S'adresser sur les lieux. 5 nov

A LOUER—Le haut de la Maison située rue de la Levée, No. 79. On en donnera possession immédiatement. S'adresser à
1 nov Wm. HOLMES & Co.

MR. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 64. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'efficacité de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et que son traitement a eu beaucoup de succès.
(Signé) D. C. KER.
Nouvelle Orléans, le 28 octobre 1834. 4 nov—3m

PERDU—Il a été perdu vendredi, après-midi, dans le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle tête. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 90. 20 oct—

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens—Vendredi, 12 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Trudeau, les esclaves ci-après décrits, savoir:

1°. Lédie, négresse âgée d'environ 71 ans, blanchisseuse [illegible] âgée de 13 mois; 3°. Eulalie, sa fille, âgée d'environ 28 ans, bonne hache; 4°. Nelly alias Victoire, sa fille, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans nommés Nounoutte, griffe, âgée de 7 ans, Estelle, mulatresse âgée de 5 ans et Jacques, griffe âgé de 13 ans. Conditions de la vente:—12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. Feraud, not pub, aux frais des acquéreurs. 10 nov

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi, 5 décembre, 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, l'esclave ci après décrit, savoir: Jerry, nègre, âgé d'environ 40 ans. Conditions de la vente:—Un dixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.—Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Register.
N B. l'acte de vente sera passé pardevant Wm. Y Lewis not pub. aux frais de l'acquéreur. 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens.—Mercredi, 17 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marianne Piquery f c l la propriété ci-après décrite, savoir:—Un Terrain formant l'encoignure des rues Royale et Saint Pierre, ayant 33 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre et 77 pieds de profondeur et face à la rue Royale, sur lequel il se trouve diverses bâtisses. Conditions de la vente: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale—Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, Register.
N B L'acte de vente sera passé pardevant Louis Feraud, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 18 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 21 novembre, à 4 heures, p.m. j'exposerai au bassin Carondelet, 51,400 pieds de planches ou environ, le tout de bois de pin, appartenant à la succession de feu P. M. A. Peychaud. Conditions comptant. Par ordre de la cour,
14 nov W. F. C. DUPLESSIS, Register

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testamens.—Lundi 1er Décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, les esclaves ci-après décrits, savoir: Lubin, nègre âgé d'environ 32 ans, cordonnier, charretier, mouleur, adonné à la boisson; Charlotte, négresse âgée d'environ 30 ans, mouleuse. Ces esclaves sont de bons sujets et sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions de la vente:—Moitié payable en tout Mars 1835 et l'autre moitié en tout Mars 1836, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Register.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments—Samedi, 22 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Louis Duquin et de Célénie Adélaide Deynaud son épouse, aussi décédée, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Un Terrain, situé dans la rue Condé, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant environ 65 pieds de face à la rue Condé, sur environ 90 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une maison très vaste, deux grands magasins et une cuisine en briques à 2 étages.

2° Un autre Terrain, attenant au précédent et ayant environ 30 pieds de face à la rue Condé, sur environ 120 pieds de profondeur, ensemble les améliorations qui sont dessus.

Conditions de la vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, 20 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Dalché, alias Javotte f. c. l., l'esclave suivant, savoir:
Marguerite, négresse âgée d'environ 40 ans.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, rég.
N B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 15 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 3 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bernard Venture Martin, les esclaves et la propriété ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

1o. LEDA, négresse âgée d'environ 30 ans, cuisinière, repasseuse et blanchisseuse.
2o. Lucille, négresse âgée d'environ 22 ans, domestique de maison, bon sujet.

PROPRIETE FONCIERE.

Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Poydras, entre les rues du Camp et St. Charles, ayant 40 pieds de face à la rue Poydras, sur 87 pieds de profondeur, ensemble les batisses qui sont dessus.

Conditions de la vente: Les esclaves un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et le terrain à 6, 12 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 30 oct

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 15 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte des successions de feu François Galbert et Magdeleine Gréza, son épouse, l'esclave et la propriété ci-après décrite, savoir:

ESCLAVE.

Isidore, nègre âgé d'environ 36 ans.

PROPRIETE.

Un demi terrain situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant trente et un pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, [mesure française.]

Conditions de la vente: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés par coupons selon la convenance des parties intéressées.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 8 nov

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Register des Testaments.—Vendredi, 21 Novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Magdeleine Ducongé, l'esclave suivant, savoir: Rosi, négresse, âgée de 29 ans et son enfant nommée Adèle, âgée de 4 ans. Conditions de la vente: Comptant.
Par ordre de la Cour.
15 oct W F C DUPLESSIS, Régister

PAROISSE D'ORLEANS—Attendu que Chs. Dorance a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Teody, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
14 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que D. F. Felton a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jonas Jones décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
14 nov W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Sarah Ann Moore, Vve. de Wm. B. Belden, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William Moore, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
10 nov W F C DUPLESSIS, rég

TRENTE MILLE gallons de Melasse à vendre par
BLANC & BRUGIER.
12 nov

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Vente par le Register des Testaments, lundi, 8 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feue [illegible] Elizabeth [illegible], f. c. l., l'esclave ci-après décrit, savoir, Antoine, âgé d'environ 21 ans.
Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Rég.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 1 nov.

PAROISSE D'ORLEANS.—COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testamens.—Mardi, 25 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu P. B. Penny, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1°. Deux terrains désignés par les Nos. 6 et 7, dans l'islet No. 67, au faubourg Marigny. Le lot No. 6, ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 7, forme l'encoignure des rues Bagatelle et du Génie, et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.
Conditions; Comptant,

2°. La moitié indivise de cinq terrains; désignés par les Nos. 2, 3, 6, 7 et 10 de l'islet No. 60, au faubourg Annunciation. Les lots Nos. 2 et 3 sont contigus et mesurent, chacun 60 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur. Le lot No. 6 mesure 80 pieds de face à la rue des Orangers sur 150 pieds de profondeur.

Le lot No. 7 forme l'encoignure des rues Colisée et Orangers et mesure 60 pieds de face à la première sur 120 pieds de profondeur sur la dernière.

Le lot No. 10 mesure 93 pieds 4 pouces de face à la rue Félicité et 80 pieds dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces du côté de la rue Colisée et 139 pieds 11 pouces du côté opposé.
Conditions; Comptant.

3°. La moitié indivise d'un terrain à l'encoignure des rues Magasins et Richard, au faubourg Annunciation, ayant 63 pieds 7 pouces et une fraction de face à la rue des Magasins, 127 pieds 10 pouces et demi de profondeur sur la ligne intérieure, 110 pieds 11 pouces et une fraction de face à la rue Richard, 20 pieds 3 pouces de face à la rue Félicité et 53 pieds 8 pouces de large dans le fond.
Conditions: Comptant.

4°. Un terrain désigné par le No. 12 de l'islet No 20, dans le faubourg Lacourse, ayant 60 pieds de face à la rue Orange sur 150 pieds de profondeur.
Conditions: Comptant.

5°. Quatre terrains situés au faubourg Delord désignés par les Nos. 127, 128, 328 et 331. Le lot No. 127 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing" sur une profondeur de 106 pieds d'un côté et de 116 pieds de l'autre.

Le lot No. 128 mesure 26 pieds de face au "Julia street landing", sur une profondeur de 116 pieds d'un côté et 125 pieds de l'autre. Le lot No. 328 a 50 pieds de face à "Covington Landing", sur une profondeur de 199 pieds d'un côté et de 190 pieds de l'autre. Le lot No. 331 a 25 pieds de face à "Pensacola Landing", sur une profondeur de 195 pieds d'un côté et de 184 pieds de l'autre.

Conditions: $1492 payables le 6 Mars 1835: $1482 payables le 6 Mars 1836 et la balance, comptant.

6°. Deux terrains désignés par les Nos. 13 et 14 de l'islet No. 24, au faubourg Saulet, audessus de cette ville, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Clio sur 159 pieds 9 pouces 10 lignes de profondeur.

Conditions: $490 payables le 24 Janvier 1835, $190 payables le 24 Janvier 1836 et la balance comptant.

7°. La moitié indivise de deux terrains au faubourg Lafayette, Paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 13 et 36.

Le lot no. 13 mesure 41 pieds 2 pouces de face à la rue Jersey et 40 pieds 11 pouces dans le fonds, sur une profondeur et face à la rue Joséphine de 110 pieds.

Le lot no. 36 mesure 41 pieds 3 pouces de face à la rue Jersey et 41 pieds dans le fonds sur une profondeur et face à la rue St. Andrew de 100 pieds.
Conditions; Comptant.

8°. La moitié indivise d'un demi ilet désigné par le no. 26 au faubourg Lafayette dans la Paroisse Jefferson, mesurant 150 pieds de face à la rue Jackson, 300 pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue des Magasins jusqu'à l'intersection de la rue Joséphine, delà 150 pieds de face à la rue Joséphine jusqu'à la rue Peupliers, delà 300 pieds de face à cette rue au lieu du commencement sur la rue Jackson.

Conditions: $1000 payables le 10 Février 1835 et la balance comptant.

9°. Trois terrains désignés par les nos. 44, 45 et 46 de l'ilet no. 3, au faubourg des Religieuses dans la Paroisse de Jefferson. Les lots nos. 44 et 45 ont chacun 30 pieds de face au chemin St. Mary, sur 90 pieds de profondeur.

Le lot no. 46 a 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur 93 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot no. 45 et 92 pieds 8 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne des lots nos. 47 48 et 49, et trente pieds dans le fonds.

Conditions: $275 payables le 20 Février 1835, $275 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

10°. Trois ilets désignés par les nos. 117, 149 et 150, situés au faubourg Livaudais dans la Paroisse de Jefferson. Le lot no. 117 mesure 300 pieds de face à la rue Seventh, 300 pieds de face à la rue Eighth, 250 pieds de face à la rue Apollo et 250 pieds de face à la rue Bacchus. Le lot no. 149 mesure 185 pieds de face à la rue St David, 300 pieds de face à la rue Seventh et 214 pieds de face à la rue St. Patrick et est borné sur le quatrième côté par la propriété de Mr. Lassize. L'ilet no. 150 mesure 300 pieds de face à la rue Sixth, 300 pieds de face à la rue St. Patrick et 250 pieds de face à la rue St. David,

Conditions, $372 payables le 12 Mars 1835, $372 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant.

11°. Deux terrains désignés par les nos. 38 et 39 de l'ilet no. 3 au faubourg des Religieuses, Paroisse de Jefferson,

Le lot no. 38 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St Andrew sur une profondeur de 90 pieds 8 lignes d'un côté, de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Le lot no. 39 mesure 30 pieds 5 lignes de face au chemin St. Andrew sur une profondeur de 97 pieds 9 pouces et 3 lignes d'un côté, de 96 pieds 6 pouces et une ligne de l'autre côté et 30 pieds dans le fonds.

Conditions: $195 payables le 20 Février 1835, $195 payables le 20 Février 1836 et la balance comptant.

12°. Un terrain situé sur la Batture en face du faubourg Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, faisant partie du terrain désigné par la lettre Q, ayant (mesure française) 20 pieds de face à la rue de la Levée ou chemin public, et s'étendant entre lignes parallèles jusqu'au fleuve.
Conditions: Comptant,

13o. Le tiers indivis de Cinq terrains situés sur la Batture en face du faubourg Livaudais, dans la Paroisse Jefferson, désignés par les lots K, L, M, N, O, formant l'ilet compris entre les rues Second, Third et de la Levée, et le fleuve, ayant 255 pieds 5 pouces de face à la rue de la Levee, 255 pieds de face à la rue Third, 109 pieds 10 pouces de face à la rue Second et 255 pieds de face au fleuve, en lignes parallèles à la Levée,

Conditions: $1366, 66 payables le 12 Mars 1835, $1366, 66 payables le 12 Mars 1836 et la balance comptant. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Reg.
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves—Vente par le Régister des Testamens jeudi 4 décembre, 1834, à midi j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave suivant savoir:—Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente: 6 mois de crédit en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
30 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 6 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir:
1o. Ned, nègre âgé d'environ 30 ans.
2o. George, âgé d'environ 45 ans.
3o. Elick, âgé d'environ 25 ans.
Conditions de la vente: comptant.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés par H. B Cénas, not pub, aux frais des acquéreurs. 22 oct

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 27 novembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Judith Rubio, l'esclave ci-après décrit, savoir:
Sarah, négresse âgée d'environ 30 ans, domestique de maison.
Conditions de la vente: 4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 octobre

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 11 décembre 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Freret, les esclaves et les propriétés ci-après décrits, savoir: esclaves;

1°. Harry, âgé de 60 ans, Polly, sa femme, âgée de 40 ans, avec leurs six enfans, Chloé, âgée de 12 ans, couturière, Sucky, âgée de 11 ans, Peggy de 9 ans, Stephen, de 5 ans, Dinah, de 3 ans et Fortin de 6 mois.
2°. Lewis, mulâtre créole, âgé de 15 ans, domestique de maison.
3°. Tom, nègre créole, âgé de 10 ans, bon palfrenier et bon domestique.
4°. Job Conga, nègre âgé de 45 ans, nègre de champ et presseur, s'étant absenté plusieurs fois, mais jamais hors de la ville, ayant une hernie.

PROPRIETES.

1°. Un Ilet de Terre borné par les rues de la Commune, Villeré, Jackson et Robertson, ayant 259 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, 391 pieds 1 pouce de face à la rue Villeré, 255 pieds 9 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 11 pouces de face à la rue Robertson.

2°. Un autre morceau de Terre borné par les rues de la Commune, Robertson et Jackson et par la propriété appartenant au général Lafayette ayant 56 pieds 10 pouces de face à la rue de la Commune, 446 pieds 6 pouces de face à la rue Robertson, 123 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson et 436 pieds 7 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du général Lafayette.

Ces deux Ilets seront vendus divisés en lots conformément aux plans dressés par J. Pilié, voyer de la ville, qui seront exhibés à la Bourse, le jour de la vente.

3°. Un Lot de Terre, formant l'encoignure des rues Gravier et Baronne, ayant 109 pieds de face à la rue Gravier et 236 pieds 11 pouces de face à la rue Baronne, ensemble les bâtisses qui sont dessus, consistant en trois petites Maisons, une cuisine double en briques à étage, le tout étant neuf. Conditions de la vente:—Les esclaves à un crédit de 6, 12 et 18 mois et les propriétés à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, le tout en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister
N. B. Les actes de vente seront passés pardevant F. de Armas, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 10 nov

EN vertu d'un décret de la cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, je vendrai à l'encan, lundi le premier décembre prochain, à midi, devant la porte de la salle d'audience de la cour des preuves de la paroisse de Jefferson, les

ESCLAVES

suivans, formant la matière d'un procès pendant en la date cour de district entre Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de Balthazar Dusuau, et Pierre Robin Delogny, savoir: Cheneau, négrillon âgé d'environ douze ans, et Azenoon, mulâtre américain, âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions—Payable en deux paiemens égaux à un et deux ans de terme, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, 30 oct 1834.

PAROISSE DE JEFFERSON.—*Cour des Preuves.*—Attendu que Barney Coffee à présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Elizabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, décédé, intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson. 11 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 octobre 1834, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le jeudi, 20 novembre 1834, à midi, les esclaves suivans, appartenant à la succession de feu dame Henriette Leaumont Bodin, et à la communauté de biens qui a existé entre elle, et M. Louis Bodin, son mari.

Sophie, négresse créole, âgée de 40 ans, asthmatique, bon sujet.
Julien, nègre créole, âgé de 23 ans, maçon, bon sujet.
Claire, négresse de 30 ans, un peu [illegible] blanchisseuse et repasseuse, maladive.
Mélanie, mulatresse créole, âgée de 40 ans, excellent sujet.
Clarisse, mulatresse créole, âgée de 20 ans, couturière, bon sujet.
Charlotte, négresse créole, âgée de 40 ans, bon sujet, blanchisseuse, affectée d'un rhumatisme.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.
Les actes de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le Jeudi, 20 novembre prochain, à midi, à la bourse Hewlett,

Huit Lots de Terre d'un arpent de face au fleuve, rive droite du Mississippi, sur 40 de profondeur, conformément au plan dressé par B. Buisson arpenteur; les terrains ci-dessus appartiennent à M. Prosper Marigny et font partie de son ancienne habitation.

Conditions: 1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs, ainsi que la mise en possession. 21 oct

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, jeudi 20 de novembre courant, à 10 heures du matin, dans le terrain situé près des Magasins de MM. Thompson & Grant, rue de la vieille Levée, entre les rues Conti et Bienville, pour clore des factures.

200 paniers de fayence assortie, convenable pour le marchés de l'Ouest, du Mexique et de la Louisiane.
Conditions à la vente. 7 nov

EXTERNAT
DE JEUNES DEMOISELLES,
TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,
Rue Saint Louis, maison de M. Leprêtre, No. 82, entre Royale et Bourbon.

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, met les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra:
La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature { française, anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES:

Piano,	$10
Chant,	10
Langue Espagnole,	4
Dessin,	5
Danse,	7

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, aussi depuis 10 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'efforcera de mériter ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maitres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin, jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fs. Canonge, P. Soulé, Labatut, Jh. Dussau et J. B. Labranche.

EN débarquement des navires Arkansas, Matakesset, Forum, Timoleon et la barque Josephine, un assortiment de chapeaux, bottes et souliers, bottines et brodequins, casquets de toutes descriptions, qu'il serait trop long à spécifier, et à vendre en gros et en détail par
Wm. HOLMES & Co.
No. 73 et 32, à l'enseigne des deux bottes d'or.
14 nov

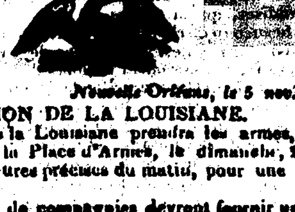

Nouvelle Orléans, le 5 nov. 1834

LEGION DE LA LOUISIANE.

LA Légion de la Louisiane prendra les armes, et se réunira sur la Place d'Armes, le dimanche, 23 novembre, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Les capitaines de compagnies devront fournir un contrôle de leurs compagnies respectives.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Le brigadier général compte sur le zèle des officiers, sous-officiers et soldats de la légion.

Par ordre du Brigadier Général, J. B. Plauché,
D. AUGUSTIN, *Aide-de camp.*

Acte pour pourvoir à l'organisation et à la discipline de la milice de l'état de la Louisiane.—Approuvé le 8 mars 1834.

Sect. 93. Il est de plus décrété &c. Que la force de toute compagnie de volontaire, ne sera jamais calculée au delà du nombre des membres présens à la dernière inspection régulière, plus un cinquième pour remplacer les malades et ceux dont l'absence est inévitable; et s'il paraissait à trois inspections successives, qu'une compagnie de volontaires fût composée de moins de vingt-cinq soldats dans l'artillerie et l'infanterie, et de vingt soldats dans la cavalerie, d'après ce calcul, le commandant en chef aura le droit de la dissoudre.

Sect. 100. Il est de plus décrété &c. Que l'appropriation annuelle fait à l'usage de la légion, sera continuée et sera distribuée parmi les compagnies, selon le terme moyen des soldats effectivement présens à chaque revue régulière de la légion, pendant l'année antérieure, et sera [illegible] de chaque année. 7 nov

JEUNE GARDE A CHEVAL.

VOUS êtes prévenus que la Compagnie montera à Cheval Dimanche, 23 du courant, à 8 heures précises, du matin, pour une revue d'obligation ordonnée par le Brigadier Général, et s'assemblera au domicile du capitaine. Par ordre du Capitaine.
F. NYEVRE,
18 nov Maréchal des Logis Instructeur.

LANCIERS D'ORLEANS.

La compagnie montera à cheval dimanche prochain, 23 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, avec pantalons rouges et lances. L'appel se fera à huit heures et demie précises du matin, au lieu du rassemblement, place St. Antoine, face à la rue d'Orléans. On recommande d'être ponctuels.
Par ordre du capitaine,
MONDELLI,
18 nov maréchal des logis chef

BATAILLON D'ARTILLERIE,

Le Bataillon prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, pantalon blanc.
Par ordre.
A. SCHREIBER,
18 nov adjudant major.

Grenadiers—Attention!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 du courant, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection, équipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
D. DUPERAIN,
18 nov sergent major

GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!!!

Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 23 du courant, et s'assembleront à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire de rendez vous, équipement complet, veste et pantalons bleus.
Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
sergent major
Les membres sont spécialement requis de ne pas manquer à l'appel.
18 nov PAUL BERTUS, captaine.

Voltigeurs—Attention!!

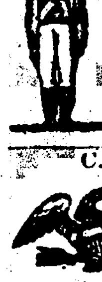

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 23 novembre, à 8 heures précises du matin, et se réunira chez le capitaine, rue Bourbon, No. 244, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en pantalon blanc, veste bleue et ponpon, et se transporter sur la place d'armes, avec la légion afin d'y être inspectée par le brigadier général.
Cette sortie est d'obligation et de rigueur.
Par ordre du capitaine,
LACOSTE,
18 nov sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS,

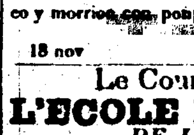

La compania tomará las armas el domingo proximo, 23 del corriente, á las 8 en punto de la mañana, para rebista de obligation, con casaca azul, pantalon blanco y morrion con ponpon.
JOSE M. BUSTAMANTE,
18 nov sargento 1o.

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pst Doyen de la faculté.

JACQUES LILLY, Peintre d'enseignes, de maisons, et d'objets de goût, informe respectueusement les habitans de la Nouvelle Orléans et de son voisinage, qu'il est venu se loger à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, où il recevra toutes les commandes qu'on pourra lui faire dans le genre d'occupation auquel il se livre. Il s'offre de peindre les maisons, et les enseignes, de dorer, de lustrer, de placer les papiers de tapisserie, de colorer les murailles. Il espère par le bas prix de son travail, par sa déligence et son bon ouvrage mériter toujours l'encouragement public. 16 oct—6m

AVIS—Tous les créanciers de J. M. Fernandez sont invités à faire connaître au soussigné à son bureau, rue Royale, No. 111, la nature et le montant de leurs réclamations et ce, dans un délai de dix jours de cette date.
10nov—10 Jh. CUVILLIER, not. pub.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de *consultations gratuites* à sa nouvelle demeure, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. 28 oct

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuler un bond fourni par lui comme shérif de la dite paroisse, le douzième jour de février mil huit cent trente un, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme securités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre-vingt-dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé."

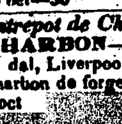

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur,
GEORGE EUSTIS,
18 oct—30 Secrétaire d'Etat.

Entrepot de Charbon, No. 158, rue Toulouse.

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kendal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus.
8 oct W E & R MURPHY.

VENTES PAR LE SHERIF.

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Paich vs. J C Mairot.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi.
L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
14 nov G W MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 1er. décembre prochain, à 1 heure après midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, alias Mildred, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la Ve. J. vs Harang, adm. &c.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
14 nov G W MORGAN, shérif

J B Donatien Augustin vs. Joseph [illegible]

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,
Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.
10nov G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,
Un certain grif nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
10 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur testamentaire de Pierre Romain, décédé contre Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, situé en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
PROSPER, mulâtre âgé de 23.
SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.
MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.
N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir: un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et un tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

St [illegible] hapella vs. Coupey et al.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 27 novembre prochain, à 1 heure après midi,

La propriété ci-après décrite, savoir: Un Lot de Terre situé en cette ville, dans la rue Dauphine, entre Douane et Bienville, ayant 60 pieds de face à la rue Dauphine, et s'étendant à la rue Bourgogne, sur lequel il a 59 pieds 5 pouces, (comme il apert par le plan qui sera exposé au jour de la vente) avec les bâtisses qui sont dessus.
Conditions: comptant.
25 oct G W MORGAN, shérif

Auguste Gray & co, vs. ses créanciers

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 24 novembre prochain, à 1 heure après midi,
Une certaine esclave nommée Betsey, abandonnée par les insolvables à leurs créanciers.
Conditions de la vente, comme suit: $325 comptant, et la balance à 6 mois, l'acquéreur fournissant un billet endossé à satisfaction, et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. 24 oct G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*Joseph Lertrand* contre *J. B. E. Cruzat*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, Samedi 29 novembre prochain, à une heure, la propriété suivante, décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir: un Lot de Terre hypothéqué, situé dans le faubourg Marigny, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bagatelle, sur cent vingt pieds de profondeur, (le tout mesure française) ensemble avec les édifices et dépendances qui s'y trouvent.

Le lot de terre ci-dessus est une portion d'un lot de terre plus considérable désigné sur le plan du dit faubourg par le No. 189. Conditions; comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

Joseph Abat contre les heritiers testamentaires de la Ve. Larche.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété ci-après décrite, savoir: Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 68 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions: $1000 comptant, l'acquéreur prenant charge du paiement d'un billet de $8000 à le 4 mars 1835, et la balance en deux paiements égaux, le 4 septembre 1835 et le 4 mars 1836; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
3 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—L'exécuteur testamentaire de feu Pierre Romain contre Thomas Romain.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, situé aux coins des rues de Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans savoir: Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, repasseuse et domestique de maison; Marie Louise, négresse âgée de 50 à 60 ans infirme, ayant un œil de moins; Milly, négresse, et domestique de maison âgée de 29 ans; et son enfant Sarah, âgée d'un an, à peu près. Conditions:—Comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif.

EAU-DE-VIE, 30 demi-pipes Eau-de-Vie, reçus par le Talma, et à vendre par
L. G. SASSINOT,
12 nov rue St. Louis, no. 90.

EN débarquement du navire Talma, et à vendre par le soussigné:
[illegible] Vins de Bordeaux en barriques,
5 balles couvertures de laine,
4 caisses listons pour le marché mexicain.
OSMIN BIGOURDAN.
12 nov rue Toulouse no 23.

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.
No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journaux et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, [illegible] &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 23 oct—

LES soussignés ont reçu par la barque Pomona et le navire BOLIVAR, venant du Havre,
Un Grand Assortiment de Marchandises à la Mode,
consistant en DRAPS, CASIMIR, ETOFFES A GILETS de toutes qualités, HABILLEMENTS FAITS de tous genres; CHAPEAUX, GANTS, CRAVATTES, &c. &c. &c. *de première qualité.* Aussi, draps de billard.
27 oct—1m BARBARIN & HILL.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 85, rue Isle. à
18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

$10 DE RECOMPENSE.

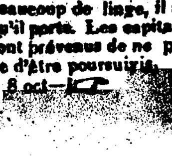

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
8 oct— Y. M'DANIEL.